

miers agresseurs. Leccointre a aussi parlé, quoiqu'il n'ait pas été témoin oculaire, de l'éméute nocturne qui fut caulée le premier d'Octobre à Versailles par les Gardes du Corps du défunt Roi dans la salle de l'Opera. Marie Antoinette, dit il, se rendit à ce banquet ; elle applaudit la conduite des Gardes ; elle visita aussi le Régiment de Nassau et les Chasseurs des trois Evêchés, qui étaient en quartier dans l'Orangerie des Jardins de Versailles. — La Reine. J'avoue que je me rendis avec mon mari et ses enfans, dans la salle de l'Opera ; mais je ne vis pas que la cocarde nationale fut foulée aux pieds. Il est faux que j'ai parlé aux soldats du Régiment de Nassau ou aux Chasseurs des Trois Evêchés.

Le Président. — “Qu'avez vous dit aux Gardes du Corps quand vous avez paru à cette orgie ?” — “La Reine. J'ai applaudi ce banquet parcequ'il devait produire l'union des gardes du corps avec les gardes Nationales.

L'accusateur public. — “N'avez vous pas tenu des conseils secrets dans la maison de la ci devant Duchesse de Polignac, conseils auxquels les ci devant Princes ont assisté, et dans lesquels, après avoir discuté le sort de l'Empire, vous vous êtes livrée aux infames plaisirs de la débauche.” — “La Reine. — Toutes les affaires d'état ont été discutées en Conseil et non ailleurs. Je n'ai nulle connaissance du reste de cette assertion.

L'accusateur public. Tourette, Barantin et d'Espremeuil n'ont ils pas été les auteurs de la déclaration du 23 de Juin ? — “La Reine.” Les Ministres en place seulement composaient alors le Conseil.

Le Juge. Votre mari ne vous a t-il pas communiqué ses desseins quand il a investi la Salle des Représentans du peuple avec des troupes. — La Reine. Mon mari metait sa confiance en moi ; il m'a communiqué la harangue qu'il devait faire en cette occasion. Il n'avait à d'autres égards nulle mauvaises intentions.

Le Juge. Pourquoi les troupes de ligne ont elles investi Paris et Versailles ? — La Reine. Pour la sûreté Générale.

Le Juge. Quel usage avez vous fait des sommes immenses qui vous ont été confié ? — La Reine. — Il ne m'a point été confié de sommes immenses. Les Comptes de ma maison prouvent l'usage de tout ce que j'ai reçu.

Le Juge. Comment la famille des Polignacs, qui était si pauvre au commencement, est elle devenue si riche ? — La Reine. Cette famille tenait à la Cour des offices très lucratifs. — La Reine a été ensuite interrogée touchant la fuite à Varennes. Elle a confessé qu'elle avait ouvert la porte, et marché devant depuis les Thuilleries, et que quoiqu'ils vissent M. de la Fayette lorsqu'ils traversèrent la place du Caroussel, il ne savait rien de leurs fuité.

Herbert, substitut des Communes, a rendu alors témoignage dans la vue de substancier l'infame accusation d'inceste, et exposé qu'elle était fondée sur la confession du jeune Louis lui-même.

Quand le tribunal a mis la question sur cette accusation. La Reine a répondu avec indignation comme suit : “Je garde le silence sur ce sujet, Monsieur, parceque la nature abhore tous les crimes de cette espèce ; et se tournant ensuite vers le peuple d'un air animé, elle s'est écriée, ” J'en appelle à toutes les meres qui sont présentes dans cet auditoire — Un tel crime est il possible ? Après que l'examen a été fini, la Reine a été bientôt condamnée, comme coupable d'avoir été accessoire, et d'avoir co-opéré dans différentes manœuvres contre la liberté de la France d'avoir entretenu une